

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 3 Juillet 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Juillet 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POJUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs André BAUP, Claude RAMON, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laure SUDRE), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Christian BONZI, Max AMIEL, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 2 - 57 / 2007 : AVENANT N° 3 AU MARCHÉ «ÉTUDE DE SCHÉMA GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU LE SÉOUX »

Pilote : Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des services
Finances et Budget

Monsieur Michel Mienville, rapporteur,

Un marché d'études portant sur l'élaboration de schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux et sur l'élaboration des documents réglementaires y afférents a été passé avec la société HYDRETTES sous forme de procédure adaptée.

Le montant initial du marché est de 56 480 euros, toutes options comprises (45 600 euros HT hors options).

Au titre de l'avenant N° 1 il a été rajouté la prise en compte des glissements des talus à Ste Carême commune d'Albi.

Au titre de l'avenant N° 2 il a été rajouté une étude complémentaire dans le cadre des enquête parcellaires en vu des acquisitions négociées des terrains destinés aux bassins de rétention. Les modifications ont affecté le projet dont le bassin de Ranteil Nord en particulier.

Le présent avenant N° 3 a pour objet de faire réaliser par le titulaire du marché initial une étude complémentaire afin d'étudier deux solutions alternatives au projet de bassin de Mézard suite aux difficultés apparues lors des négociations avec les propriétaires des parcelles concernées. Cette étude propose un positionnement plus en amont du bassin.

Il s'avère donc indispensable de faire réaliser par le titulaire du marché des prestations suivantes :

- Visite de terrain pour analyse du site et des contraintes ;
- Réalisation du Modèle numérique de terrain sur la base de la topographie existante ;
- Recherche du volume de rétention nécessaire et caractérisation de la loi Hauteur-Volume ;
- Simulation du fonctionnement du bassin pour des crues caractéristiques (et crue de projet notamment) ;
- Dimensionnement et implantation graphique des ouvrages (surverse, digue, ouvrage de régulation) ;
- Etablir l'estimation prévisionnelle des travaux ;
- Réalisation du rapport d'APS des deux solutions alternatives.

La passation d'un avenant N° 3 (ci-annexé) est donc nécessaire.

Le montant de la prestation objet de l'avenant est estimé à 6 325 euros HT et représente une augmentation de 11.2% du montant initial du marché.

Conformément aux dispositions de l'article 49-01 de la Loi du 29 janvier 1993, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

Cette dernière a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 juin 2007.

A présent, conformément aux dispositions de l'article cité précédemment il importe que le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 26 juin 2007,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2007,

VU l'avenant N° 3 annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** la conclusion d'un avenant N° 3 au marché « étude de schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux.

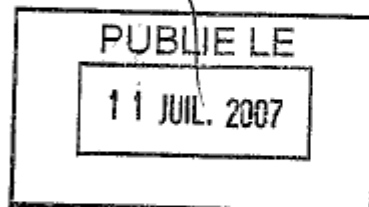
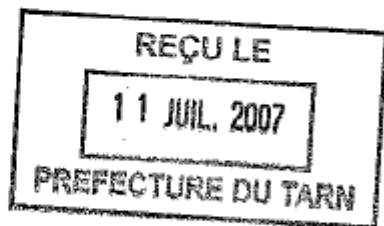
✎ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N° 3 au marché « étude de schéma général d'aménagement du ruisseau le Séoux » et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

✎ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours opération 806 fonction 831 article 2031 .

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Juillet 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N°3 AU MARCHÉ N° 03-001

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Service (désignation et adresse) :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Parc François Mitterrand
81160 SAINT-JUERY

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

Bureau d'études HYDRETTUES
20 boulevard de Thibaud, Immeuble « sud-America »
31100 TOULOUSE

Numéro de Marché : 03-001

Date du Marché : 12 juin 2003

Objet du marché : Etude de schéma général d'aménagement du ruisseau « le Séoux »

Montant initial du Marché : **45 600.00 € HT**

au titre de la tranche ferme	32 100.00 € HT
au titre de la tranche conditionnelle n° 1	6 500.00 € HT
au titre de la tranche conditionnelle n° 2	<u>7 000.00 € HT</u>
Total	45 600.00 € HT

au titre de l'option 1 (communication)	9 730.00 € HT
au titre de l'option 2 (mission et validation)	<u>1 150.00 € HT</u>
Total	10 880.00 € HT

Montant initial du Marché avec options 1 et 2 : **56 480.00 € HT**

au titre de l'avenant n°1	3 000.00 € HT
au titre de l'avenant n°2	<u>1 450.00 € HT</u>
Total	4 450.00 € HT

Montant total du marché

avec option 1 et option 2, avenants n°1 et n° 2 : 60 930.00 € HT

NATURE DE L'ACTE MODIFIANT LE MARCHÉ	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ
Avenant N° 1	+ 3 000,00 € HT	59 480,00 € (soit 5,31 %)
Avenant N° 2	+ 1 450,00 € HT	60 930,00 € (soit 2,57 %)
Avenant n° 3	+ 6 325.00 € HT	67 255.00€ HT (soit + 11.20%)

B - OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE 1 :

Le marché n°03-001 a été passé sur la base d'une procédure dite «adaptée», conformément à l'article 28 du Code des marchés publics. Il concerne la réalisation d'une étude complémentaire portant d'une part sur l'élaboration d'un schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux pour définir les modalités opérationnelles de prévention et de protection des lieux habités et d'activités contre les crues et d'autre part sur l'élaboration des documents et dossiers réglementaires pour la protection des lieux habités et d'activités contre les crues et d'autre part sur l'élaboration des documents et dossiers réglementaires pour la procédure d'autorisation « loi sur l'eau » et la procédure de déclaration d'intérêt général valant D.U.P. et a été notifié le 12 juin 2003 au bureau d'étude HYDRETTDES 20 boulevard de Thibaud, Immeuble « sud-America » 31100 TOULOUSE.

Au titre de l'avenant N° 1 il a été rajouté la prise en compte des glissements des talus à Ste Carême commune d'Albi.

Au titre de l'avenant N° 2 il a été rajouté une étude complémentaire dans le cadre des enquête parcellaires en vu des acquisitions négociées des terrains destinés aux bassins de rétention. Les modifications ont affecté le projet dont le bassin de Ranteil Nord en particulier.

Le présent avenant a pour objet de faire réaliser par le titulaire du marché initial une étude complémentaire afin d'étudier deux solutions alternatives au projet de bassin de Mézard suite aux difficultés apparues lors des négociations avec les propriétaires des parcelles concernées. Cette étude propose un positionnement plus en amont du bassin

Le titulaire doit réaliser les prestations suivantes :

- o Visite de terrain pour analyse du site et des contraintes ;
- o Réalisation du Modèle numérique de terrain sur la base de la topographie existante ;
- o Recherche du volume de rétention nécessaire et caractérisation de la loi Hauteur-Volume ;
- o Simulation du fonctionnement du bassin pour des crues caractéristiques (et crue de projet notamment) ;
- o Dimensionnement et implantation graphique des ouvrages (surverse, digue, ouvrage de régulation) ;
- o Etablir l'estimation prévisionnelle des travaux ;
- o Réalisation du rapport d'APS des deux solutions alternatives.

Avenant N° 3 :**6 325.00 € HT**

Montant HT des prestations :

6 325.00 €

TVA à 19,6 % :

1 239.70 €**Montant total TTC des prestations :****7 564.70 € TTC****Nouveau montant HT du marché :****67 255.00 € HT**

Montant HT du marché (option 1 et option 2 ; avenants n° 1 et n° 2) :

60 930.00 € HT

Montant HT avenant N° 3 :

6 325.00 €

Nouveau montant HT du marché :

67 255.00 € HT

TVA à 19.60 %

13 1841.98 €**Montant total TTC du marché****80 436.98 € TTC****ARTICLE 2 :**

L'avenant n°1 représentait une augmentation de 5.31% par rapport au montant du marché initial. L'avenant N° 2 représentait une augmentation de 2.57%, l'avenant n° 3 représente une augmentation de 11.20 % par rapport au montant initial du marché.

ARTICLE 3 :

Le délai de cette mission est fixé à 12 semaines (hors mises à disposition des informations et validations par la collectivité).

Le bureau d'étude s'engage à exécuter cette mission dans le délais ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5 :

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à,

le :

Pour HYDRETUDES**Le Président****Philippe BONNECARRÈRE**